

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 DECEMBRE 2018

PRESENTS : M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET Pascale, M. COLIN Patrice, M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, M. COLIN Francis, Mme DAIGURANDE Christelle, Mme SALLE Nadine, Mme PAILLAULT Marie-Hélène, M. SCHULLER Sylvain, M. LAMY Jean-Marie,

ABSENTS EXCUSES : M. DEFFONTAINES Laurent (pouvoir à M. ROBINET Jean-François), M. JANVIER Valery, M. ROUMET Vincent,

ABSENTE : Mme MOULIN Valérie,

SECRETAIRE : Mme HAUSWALD Fabienne,

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2018 et la désignation du secrétaire de séance, le Maire, M. DEVOLF, aborde les différents points de l'ordre du jour.

I) DELIBERATIONS :

2018-70 : Projet de réhabilitation de la rue des Ecoles :

Le maire présente les deux projets de réhabilitation de la rue des Ecoles réalisés par le bureau d'études techniques de Châteauroux Métropole.

	1^{ère} version	2^{ème} version
Travaux de voirie et matériel d'éclairage	77 000,00 €	107 000,00 €
Dissimulation réseau SDEI	46 300,00 €	46 300,00 €
Dissimulation réseau Orange	4 000,00 €	4 000,00 €
Diagnostic réseau eau pluviale	4 000,00 €	4 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	2 700,00 €	2 700,00 €
Montant TTC	134 000,00 €	164 000,00 €

Et fait part du plan de financement suivant :

	1^{ère} version	2^{ème} version
DETR 30% du HT	33 500,00 €	41 000,00 €
FAR 2019	5 000,00 €	5 000,00 €
FAR 2020	15 000,00 €	15 000,00 €
Fonds de concours 2018 2019	24 000,00 €	24 000,00 €
Amendes de Police	1 000,00 €	1 000,00 €
Emprunt	50 000,00 €	50 000,00 €
Charge à la commune	5 500,00 €	28 000,00 €
Montant TTC	134 000,00 €	164 000,00 €

Après délibération, le conseil municipal décide de s'engager dans le projet et de prendre une décision définitive si les subventions attendues sont obtenues.

2018-71 : Maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation du préau de l'école primaire :

Le maire présente un projet de réhabilitation du préau de l'école primaire établi par la société D.J EUREKA. Le montant de la convention de maîtrise d'œuvre est de 1 000 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte de payer le montant de cette convention sur le budget 2018.

2018-72 : Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade :

Le maire informe qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré et en fonction du nombre de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Après délibération, le conseil municipal adopte la proposition suivante :

Filières Administrative et technique		
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	100%

2018-73 : Nomination et rémunération des agents recenseurs pour le recensement 2019 :

M. COLIN Patrice, coordonnateur du recensement, indique le montant de la dotation versée par l'INSEE soit 2 300 €.

Le conseil municipal nomme Madame FERRET Fabienne et Madame PROT Geneviève agents recenseurs pour effectuer le recensement qui se déroulera en janvier et février 2019. Il décide de rémunérer les deux agents sur la base d'un forfait de 100 heures X par le coût horaire du SMIC en vigueur et de verser une indemnité de 85 € à chaque agent, pour l'indemnisation de leurs frais kilométriques.

2018-74 : Garant de SCALIS pour le remboursement du prêt réaménagé de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Le maire explique que SCALIS, l'emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts, n° 1304521 et n° 1308635, initialement garantis par la Commune d'Arthon. En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes des prêts réaménagés. Après délibération, le conseil municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

2018-75 : Paiement par chèques vacances : ALSH, Petites Vacances, séjours, mercredis, périscolaires :

Le maire fait part de la demande de certaines familles pour payer par chèques vacances l'ALSH, les petites vacances, les séjours, les mercredis et le périscolaire. Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande compte tenu du montant élevé des frais de traitement (contre 9, pour 1, abstention 2).

2018-76 : Organisation de la semaine pour la rentrée 2019 :

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée de 2019. Il s'agit d'un éventuel retour aux 4 jours.

Il évoque le moindre coût, la réorganisation de certains postes d'agent et l'harmonisation avec l'ensemble des communes qui pour la plupart sont à 4 jours. Après délibération le conseil municipal accepte le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2019 (Pour le retour 7, contre 3, abstention 2).

2018-77 : Fusion des clubs de football : Arthon - La Pérouille - Velles - Val 36 :

Le maire explique que les clubs de football d'Arthon, de la Pérouille, de Velles et le VAL 36 se sont déjà prononcés sur une éventuelle fusion des clubs. Après délibération, le conseil municipal n'émet pas d'objection à cette fusion.

2018 -78 : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales à partir de 2019 :

Le conseil municipal désigne les membres de la commission de contrôle des listes électorales à partir de 2019 soit : Mme SALLE Nadine, M. DEFFONTAINES Laurent, Mme PAILLAULT Marie-Hélène, M. SCHULER Sylvain et M. LAMY Jean-Marie.

2018-79 : Décisions Modificatives :

Le conseil accepte les décisions modificatives présentées.

II) INFORMATIONS DIVERSES :

Date à retenir :

13 janvier 2019 : Vœux de la municipalité à la salle multi-activités

Fleurissement du village :

La commune a été récompensée par une feuille d'or pour le fleurissement du village et par un diplôme pour le fleurissement de ses ponts et de sa passerelle. Bravo aux employés des espaces verts.

Décorations de Noël :

Des bénévoles se sont mobilisés pour décorer la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ces décorations sont appréciées par un grand nombre d'habitants voire de gens de passage dans notre village. Félicitations à tous les bénévoles.

Téléthon :

Belle réussite avec l'implication de nombreux bénévoles et de M. et Mme COLIN Francis et Patricia.

Bulletin municipal :

Il sera distribué entre Noël et le Nouvel An.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h45.

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 23 janvier 2019 à 20h00.